



FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Conseil National du SNP2E – FO du 04 au 06 octobre 2016 à Sainte Montaine (Cher) Collège des PE

MOTION

Dans ce contexte de crise, de réduction budgétaire, de rigueur sociale et de réforme des champs de compétences et périmètre de gestion des collectivités territoriales :

Le collège des PE condamne les politiques menées par le gouvernement envers les personnels d'exploitation qui ne cessent de subir réforme sur réforme et voient leur population sans cesse diminuer ou être transférée, ceci impactant fortement leurs conditions de travail, leurs déroulements de carrière, leurs régimes indemnitaires et leurs missions.

Nous constatons et dénonçons les décisions unilatérales prises sur :

- ◆ la diminution incessante des financements alloués aux services,
- ◆ la baisse des niveaux de service et des effectifs,
- ◆ la mise en danger des usagers ainsi que du personnel.

L'administration met volontairement ses services en mode de fonctionnement dégradé afin de mieux les transférer ou carrément les supprimer.

Le Collège exige que l'administration donne à ses services les moyens humains, matériels et financiers nécessaires afin que les agents puissent remplir correctement et dignement leurs missions.

Le Collège des personnels d'exploitation s'oppose à la mise en place des cadres d'emploi professionnels communs aux 3 Fonctions publiques, à l'abandon des réductions d'ancienneté, et à un allongement du temps de carrière ; **nous refusons** le rapport « Pêcheur » sur le devenir du service public et de ces personnels et nous soutenons les positions de la FGF FORCE OUVRIÈRE en la matière.

Le collège PE s'insurge contre les deux réformes découlant de la loi du 16 janvier 2015, La revue des missions qui instaurera une inégalité de traitement du citoyen selon qu'il soit dans une région pauvre ou riche.

Le congrès est contre la déconcentration des pouvoirs qui permettra de rétablir le droit féodal par l'établissement de « barons » sur les 13 régions, ayant droit de vie ou de mort sur les services publics par la suppression des moyens humains et budgétaires.

AMIANTE

Le collège constate la mise en place progressive des fiches d'exposition individuelles à l'amiante dans nos services, mais il **renouvelle** sa demande pour que soient données des directives nationales claires aux services concernant la gestion de cette même amiante en termes de travaux et de sécurité des personnels, nous exigeons que la circulaire du 15 mai 2013 soit appliquée.

Produits CMR et ACD

(Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques et Agents Chimiques Dangereux)

Le collège dénonce la lenteur du recensement et de la restitution auprès des agents actifs ou retraités des fiches d'expositions aux produits CMR et ACD.

Le collège trouve inadmissible que les années de service et donc d'exposition à ces produits en ex-DDE ne soient pas pris en compte ; il s'agit d'un enjeu de santé publique.

RIFSEEP

Le collège se félicite d'avoir obtenu la dérogation au RIFSEEP mais nous restons vigilants sur le fait que cette décision ne cache pas un projet plus néfaste pour les personnels d'exploitation.

RÉGIME INDEMNITAIRE

Le collège fustige l'absence de réelles avancées sur le régime indemnitaire ainsi que sur des mesures catégorielles qui ont été supprimées par l'administration et se demande si les Personnels d'Exploitation font encore partie de ce ministère.

Le collège désapprouve cette situation et exige :

- ◆ une revalorisation de la PTETE à 5000, 6000 et 7000 euros: en DIR sur trois niveaux, à VNF sur les trois classes A, B et C,
- ◆ la reclassification des CEI en DIR,
- ◆ une revalorisation conséquente de la prime d'astreinte, 300 euros minimum la semaine complète,
- ◆ une revalorisation de l'ISH à hauteur des taux servis en heures supplémentaires,
- ◆ une PSR à la hauteur d'un véritable 13^{ème} mois et son déplafonnement pour les CEE,
- ◆ l'intégration de l'ensemble du régime indemnitaire dans le calcul de la pension.

Le collège revendique des améliorations statutaires et indemnitaires dès à présent.

STATUTS

Le collège des Personnels Exploitation met en exergue la méthode du gouvernement et du ministère qui publie deux décrets impactant fortement les statuts et les carrières des Personnels Exploitation au mois d'août, sans concertation et communication auprès des OS.

Le collège fait part de sa stupeur et son incompréhension face à ces nouveaux statuts qui marginalisent les AE, intègrent et assimilent les AES et CEE sans tenir compte des spécificités et engagements personnels, cloisonnent les agents et restreint les possibilités de promotion et d'ascension sociale.

Dans le cadre statutaire nous revendiquons un corps à deux grades AES et CEE, cela implique donc que :

- ◆ les AE deviennent tous des AES, classés en C2,
- ◆ les CEE classés en C3,
- ◆ les CEEP soient reclassés au premier niveau de grade de TSDD sans perte de salaire en conservant leur régime indemnitaire (PTETE, PSR, IHTS, ISH).

Nous **refusons** le concours externes au C2 pour recruter des CEE et souhaitons que les Agents d'Exploitation puissent devenir des CEE par examens professionnels et par tableau d'avancement.

PPCR

Le collège réproouve les effets pervers du PPCR qui sous prétexte d'augmentation des rémunérations enterre le déroulement de carrière des agents, positionne à vie les personnels dans un seul grade et allonge la grille de rémunération sans espoir d'accéder aux derniers échelons.

Plan de Requalification

Le collège demande un plan réellement dimensionné et pérennisé

Il est plus que temps de reconnaître les capacités et l'investissement des Personnels exploitation dans le management et le fonctionnement des services.

Halte aux mensonges, bobards et autre baratins.

Retraite

Le collège demande instamment la prise en compte de la pénibilité pour la catégorie active et le droit aux agents de partir avec une retraite décente, nous **exigeons** donc d'obtenir la bonification du service actif de telle façon que les personnels d'exploitation puissent partir à 57 ans, à taux plein et avec une pension digne et correcte.

CHS-CT

Le collège PE requiert la prise en compte des restrictions médicales dans les effectifs et de ce fait la révision de la circulaire de reclassement de 2005.

Une des solutions pour faire évoluer cette situation est la mise en place du maintien de la rémunération en cas d'accidents de service et maladies professionnelles.

Le collège PE dénonce l'interprétation des textes garantissant la sécurité des agents et réclame un Groupe de Travail national pour harmoniser les pratiques dans les services.

Dans le cadre de ce GT nous demandons à bénéficier de la « protection fonctionnelle » en particulier pour les accidents de service

Le collège PE condamne la mise en situation traumatogène et anxiogène des agents dans les différents services par le manque de vision d'avenir, les diverses pressions exercées par l'administration pour assurer un service sans mettre les moyens adéquats.

Le collège revendique la mise en place de « mesures sanitaires de précaution » pour les personnels d'exploitation dans le cadre des pics de pollution et d'exposition aux particules fines.

Autre...

Le collège rejette catégoriquement :

- ◆ le principe d'adossment des réseaux routiers aux concessionnaires privés,
- ◆ la déclassification des réseaux fluviaux et la décentralisation du réseau secondaire,
- ◆ le recours systématique aux PPP, exemples : constructions immobilières, remise en état des ouvrages hydrauliques, etc.

Le Collège soutient les PE des DOM et TOM dans leurs demandes :

- ◆ du maintien du complément de rémunération (majoration et indexation),
- ◆ de rétablissement de l'indexation des pensions de retraite,
- ◆ de pérennisation des congés bonifiés,
- ◆ d'une péréquation des promotions avec la métropole.

Le collège PE s'insurge contre les restructurations et les fermetures de centre à VNF et exige que tout agent subissant une fermeture de centre puisse bénéficier de la prime de restructuration et à cette fin nous exigeons que les services support en fassent systématiquement la demande.

Le Collège Personnel Exploitation donne mandat à son secrétaire de collège et au Syndicat National des Personnels de l'Équipement et de l'Environnement pour faire aboutir ses revendications.